

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



48778

Distr.
GENERALE



E/CN.14/241
7 décembre 1963

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Sixième session
Addis-Abéba, 19 février - 3 mars 1964
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU CYCLE D'ETUDES SUR LES PROBLEMES URBAINS :
LE ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN



Distr.
 GÉNÉRAL
 COMMISSION
 E/CN.3/1964/11
 11 mars 1964
 T. A. 1001
 Original : FRANÇAIS
 1001-11-11



NATIONS UNIES
 CONSEIL
 ECONOMIQUE
 ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
 Réunion de la Commission pour l'Afrique
 11 mars 1964
 1001-11-11

RAPPORT DU CYCLE D'ETUDES SUR LES PROBLEMES URBAINS :
 LE RÔLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN
 1001-11-11

1001-11-11

RAPPORT DU CYCLE D'ETUDES SUR LES PROBLEMES URBAINS

LE ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN

I. INTRODUCTION

1. Un cycle d'études sur le rôle des femmes dans le développement urbain s'est tenu à Lagos, Nigéria, dans le cadre du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique sur l'urbanisation et les problèmes créés par la croissance rapide des villes d'Afrique.

Le cycle d'études a été ouvert par le Ministre du développement économique de la Fédération de Nigéria qui - avant de prononcer son propre discours - a lu un message d'accueil du Premier Ministre fédéral, Sir Abubakar Tafewa Balewa. Il a été clôturé par Mrs. Flora Azikiwe, Première Dame de Nigéria.

2. Le représentant du Bureau des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies à New York a souligné l'importance que les Nations Unies attachent à la participation des femmes au développement économique et social. Le cycle d'études n'a pas à s'occuper exclusivement des droits de la femme, qui sont désormais bien reconnus dans le monde entier, ni même de la question de la famille ou des aspects pathologiques de la situation des femmes dans les zones urbaines. Il peut se concentrer sur les aspects positifs du rôle des femmes dans l'exécution des plans de développement. Dans ce contexte, il importe surtout de comprendre le dynamisme du changement social, les réseaux de motivations et le système de mobiles poussant à l'action. Néanmoins, le Bureau des affaires sociales reconnaît que l'amélioration du statut des femmes est une condition préalable de caractère essentiel à leur participation complète aux programmes de développement comme à la vie publique.

3. Le cycle d'études a élu Présidente, Mme Winifred Ayodele McEwen, de Nigéria, Vice-Présidente, Mme Chrissie Abaddoo, du Ghana, et Rapporteur, Mme Ogundipe, de Nigéria. Le Comité de Rédaction a été constitué par Mme Victoria Olive Betts, du Sierra-Leone, Mme Rita Diggs, de Madagascar, et Mme Ndao, du Sénégal. M. Jean Comhaire, du secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a fait fonction de secrétaire du cycle d'études.

4. Outre les participants et l'expert-consultant invités par la Commission économique pour l'Afrique, le cycle d'études a bénéficié de la collaboration de participants invités par le Gouvernement fédéral de Nigéria, de fonctionnaires d'organisations internationales officielles et privées et de nombreux observateurs.

II. AUTRES REUNIONS DE FEMMES AFRICAINES

5. Le secrétariat expose au cycle d'études le travail accompli à l'occasion d'autres réunions de femmes africaines. Deux déléguées parlent de réunions auxquelles elles ont assisté en Union Soviétique et aux Etats-Unis et une note est lue, relative à un colloque de femmes organisé à Antsirabé, Madagascar, par l'Organisation africaine et malgache de coopération économique.

Ceci permet aux participants de définir avec précision l'objet du cycle d'études par rapport aux réunions similaires : particulier en ce sens qu'il a un caractère principalement économique, général en ce sens qu'il n'est limité par aucune considération régionale ou philosophique.

III. POSITION TRADITIONNELLE DES FEMMES AFRICAINES

6. Le secrétariat montre comment la position traditionnelle des femmes africaines était difficile en principe (document E/CN.14/URB/13). Cependant, les structures sociales ne permettaient pas en fait de traiter les femmes en perpétuelles mineures comme le voulait la coutume. Partout, les femmes jouaient un rôle important comme mères et comme ménagères. Parfois, et surtout dans les sociétés matrilineales, leur position pouvait s'élever jusqu'à celle de cheffesse ou de reine-mère.

Cependant, la femme africaine souffrait de préjugés comme celui qui la frappait en cas de stérilité où, comme en d'autres cas, la morale coutumière frappait la femme sans toucher l'homme. La dot traditionnellement payée à la famille de la femme demeure une question importante et très discutée.

7. Une déléguée expose que dans son pays, la loi réduit la dot à la valeur d'un symbole mais que toute législation en cette matière ne peut devenir

effective qu'après un travail d'éducation qui peut exiger quelques années. En attendant, la femme qui veut divorcer doit demander à son père de rembourser la dot, s'il le peut, ou chercher un autre moyen de remboursement. Il est suggéré que la loi soit basée sur des recherches sociologiques montrant, entre autres, pourquoi des pays de dimensions assez réduites, se trouvent divisés en deux groupes de société, l'un patrilinéal, l'autre matrilineal.

8. Une déléguée constate que les femmes sont souvent malheureuses en ménage mais qu'elles tiennent à la dot, malgré certaines conséquences, pour des raisons de prestige et de stabilité du mariage. D'autres participants insistent sur la nécessité de reviser les lois et coutumes en fonction de l'urbanisation.

Une fois que des gens de nombreuses sociétés différentes se trouvent réunis ensemble, un homme peut se trouver marié au point de vue d'une société et célibataire au point de vue d'une autre, d'où abus fréquents.

9. La loi islamique permettant au mari de répudier sa femme en privé et sans donner aucune raison est critiquée par certaines déléguées musulmanes, qui suggèrent que le divorce devrait toujours être prononcé par un juge et seulement pour des raisons définies.

10. Certaines déléguées insistent sur les corrections apportées à la coutume par le sentiment. Le mari prend souvent la femme stérile en pitié. On répond que ce n'est pas toujours le mari mais souvent la famille du mari qui rend la vie dure à la femme qui n'a pas d'enfants.

IV. PARTICIPATION DE LA FEMME AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

11. Le Dr Suzanne Comhaire-Sylvain présente son document sur la participation de la femme au commerce et à l'industrie dans les villes africaines au sud du Sahara (E/CN.14/URB/14), qui est discuté en même temps que les documents préparés par le Secrétariat sur l'individualisme économique (E/CN.14/URB/7) et sur l'emploi et la condition sociale et économique des femmes dans quelques pays d'Afrique du nord (E/CN.24/URB/12).

12. On constate qu'il s'agit d'un problème urgent. En dépit des cas de chômage et de sous-emploi, l'Afrique manque de main-d'oeuvre et elle risque

d'en manquer de plus en plus par l'exécution des plans de développement et d'industrialisation. La situation dans l'enseignement et dans l'administration est d'ailleurs aussi critique que dans l'industrie et le commerce. On constate aussi d'énormes différences locales, les femmes de certains pays participant déjà dans une proportion importante aux activités de certains secteurs plus ou moins traditionnels, tels que les industries de l'alimentation, du vêtement, des articles de toilette. Néanmoins, le pourcentage des travailleuses demeure faible dans toutes les villes : comment la femme africaine, qui travaille tant en milieu rural, peut-elle demeurer inactive en milieu urbain? La chose est due à une accumulation de facteurs : religion (pas seulement l'Islam), coutumes (favorables à Lagos, défavorables à Abidjan), héritage colonial - les autorités coloniales et employeurs européens ayant toujours eu tendance à recruter seulement des hommes - importance excessive du commerce, pour lequel toutes les femmes ne sont pas également bien douées. Il faut ajouter que certains Africains craignent la concurrence des femmes, tant sur le plan politique que sur le plan économique.

La première question à poser dans ce domaine est celle-ci : faut-il réellement augmenter les effectifs de la main-d'oeuvre, existe-t-il un réel besoin d'engager plus de femmes dans le circuit de la production ?

13. Les déléguées semblent unanimes à préconiser le travail salarié des femmes, mais les bases de leur conclusion diffèrent. On distingue d'abord les motifs : la femme doit-elle travailler pour gagner sa vie ou pour assurer son indépendance ? La seconde raison paraît valable dans tous les cas. D'autre part, les pays d'Afrique ont besoin de mobiliser toutes leurs ressources en main-d'oeuvre. Encore faut-il développer l'enseignement professionnel, pour les adultes comme pour les enfants, assurer la rentabilité du travail (le problème des débouchés est souvent difficile à résoudre) et permettre à la femme qui travaille de remplir ses obligations familiales, ce qui pose les questions de crèches, congés de maternité, etc.

14. D'une façon générale, le travail rémunéré apparaît comme une nécessité inévitable pour la plupart des femmes vivant en ville, qu'elles soient éduquées ou non. Ceci est indépendant des préférences personnelles. En Rhodésie du Nord, les femmes sont en foule dans les marchés, quoique le commerce

les intéresse beaucoup moins que les femmes de Nigéria. En Rhodésie du Sud, l'industrialisation a poussé les hommes à abandonner les emplois domestiques où il a bien fallu les remplacer par des femmes. Les membres du cycle d'études sont d'accord pour permettre et même pour encourager le travail des femmes en ville. Elles cherchent seulement à en fixer les modalités. Plusieurs d'entre elles insistent sur le travail accompli en ce sens par les ministères du développement communautaire, dont elles préconisent la création dans les pays où ils n'existent pas encore.

15. L'auteur du document E/CN.14/URB/14 rappelle que même si l'on est d'accord pour encourager le travail des femmes, on ne peut espérer de bons résultats qu'en tenant compte des objections que ce travail suscite et qui sont, principalement :

a) que les travailleuses manquent souvent de formation et de discipline, qu'elles se montrent parfois arrogantes - tout cela étant question d'éducation.

b) qu'elles manquent d'aptitudes. Ici, des rapports contradictoires émanent de divers pays africains. Certains pays se sont trouvés bien d'employer des infirmières, des institutrices (rappelant qu'aux Etats-Unis, celles-ci ont le monopole de l'enseignement primaire, même pour les garçons), des assistantes sociales, des femmes pédiatres et gynécologues, des trieuses de café, des typographes, des vendeuses de magasin, des sages-femmes et des bonnes d'enfants (car il y a des pays où ces derniers emplois sont confiés à des hommes).

Pour obtenir de bons résultats, il faut aussi tenir compte des motifs qui poussent les femmes à prendre un emploi salarié. Les enquêtes sociologiques montrent que la femme africaine travaille surtout en vue de pouvoir remplir ses devoirs familiaux, spécialement pour nourrir et élever ses enfants. L'intérêt personnel et même les motifs économiques ne viennent qu'en second lieu.

Mais s'il convient d'encourager la femme africaine à travailler, comment arriver à l'attirer et à lui permettre de réussir dans l'industrie et le commerce ?

16. Pour l'industrie, le Dr. Comhaire-Sylvain préconise :

a) la propagande parmi les hommes, qui ont besoin d'être mis au courant des services que les travailleuses sont susceptibles de rendre,

b) la formation professionnelle comprise dans un sens étendu et scientifique, tel que l'a fait, par exemple, le BIT à l'occasion du Projet andin, où il avait ouvert des ateliers d'essai, de préparation à un travail nouveau dans une vie nouvelle. Les Indiens du Haut-Plateau bolivien étaient d'abord transportés avec leurs familles en moyenne altitude, où toute la famille faisait l'apprentissage d'une vie nouvelle, et ensuite en plaine, où un second atelier d'essai précédait l'usine. A chaque étape, les individus reconnus inadaptés étaient renvoyés dans leur milieu d'origine,

c) les visites de représentants des usines aux écoles, afin d'assurer aussitôt que possible le recrutement et la formation des éléments les plus qualifiés,

d) l'encouragement à l'artisanat, qui demande à être approvisionné en outils et matières premières et à être organisé en vue de l'apprentissage de techniques nouvelles, de la réduction du prix de revient et de la vente des articles,

e) l'ouverture de facilités de crédit.

17. Certaines déléguées demandent pourquoi, en certains cas, les travailleuses sont préférées aux hommes. La patience et l'instinct maternel quand ils sont nécessaires se trouvent naturellement chez les femmes. D'autre part, tout le monde semble partisan de l'emploi des femmes en certains domaines où elles ne travaillent que dans quelques pays d'Afrique, la délinquance juvénile par exemple. Il est signalé qu'au Sierra Leone et en Nigéria, la présence d'une femme est obligatoire dans les tribunaux pour enfants.

18. En cas de généralisation du travail salarié des femmes en ville, il ne paraît plus possible de confier les enfants aux parents et voisins; la création de crèches s'impose donc. Il est rappelé à cette occasion que même si des crèches existent, les mères de famille devraient pouvoir suspendre le travail au-dehors durant quelques mois après la naissance d'un enfant.

Toujours au sujet des crèches, l'Inde est citée en exemple parce qu'elle possède des crèches rattachées aux écoles, de sorte que les tout jeunes enfants passent la journée à proximité immédiate de leurs frères et soeurs plus âgés et que toute la famille entre à l'école et en sort ensemble.

19. En ce qui concerne l'encouragement au commerce, le Dr. Comhaire-Sylvain constate que le commerce traditionnel a moins souffert que l'artisanat de la colonisation et de l'urbanisation. Ici encore la famille passe avant l'intérêt économique. Beaucoup de femmes africaines tiennent boutique ou font même du commerce en chambre alors que le marché et surtout le colportage rapportent plus, parce qu'elles ne veulent pas abandonner leurs enfants. Les marchés urbains ont généralement une majorité féminine (21.000 femmes sur 25.000 marchands à Accra) travaillant souvent à temps partiel (toujours à cause des enfants), mais les hommes monopolisent souvent le commerce de certains articles, variant suivant les pays, et excluent même les femmes des marchés dans le nord et le nord-est du continent.

Le commerce de marché rapporte peu, sauf cas exceptionnels, mais toujours plus que les modestes emplois domestiques et autres seuls ouverts aux femmes illettrées. Il demande à être organisé par la création d'associations (un domaine où la Nigéria Occidentale peut servir d'exemple) et de facilités de crédit. Actuellement, celui-ci provient presque exclusivement du mari, de parents et de petites sociétés d'aide mutuelle. Les marchandes travaillent généralement isolées, leur répugnance à prendre une associée s'expliquant non seulement par leur méfiance à elles mais aussi par l'opposition des maris. Il résulte des divers éléments du système économique des marchés africains que les marchandes subissent les prix plutôt qu'elles ne les fixent et que le commerce d'importation et d'exportation leur échappe presque totalement. De fait, il y a eu au cours de ce siècle diminution du nombre des femmes qui "font la côte" (occidentale d'Afrique).

20. Les marchandes, comme la plupart des femmes habitant les villes d'Afrique, semblent avoir avant tout besoin d'être formées à leurs nouvelles tâches. L'enseignement commercial n'existe pour les femmes que sporadiquement et dans un état rudimentaire et elles n'ont pas l'occasion d'apprendre, par exemple, les techniques du commerce en gros. Comme dans les autres secteurs

d'occupation, les femmes souffrent trop souvent de l'analphabétisme et de l'ignorance technique. Dans ce domaine particulier, il convient de se demander s'il y a lieu d'encourager le petit commerce et la formation de syndicats de marchandes.

21. Les participants sont d'accord pour encourager le petit commerce mais discutent des moyens de le faire. Les lois existantes sur le crédit ne paraissent pas très favorables, et les femmes semblent avoir de grandes difficultés dans ce domaine. Cependant, comme elles ont dans une large mesure le contrôle des budgets familiaux, il serait peut-être possible de leur apprendre à constituer des caisses d'épargne à cette fin. D'autre part, les lois varient tellement de pays en pays qu'à l'échelle continentale il semble impossible de s'entendre sur les détails et l'on doit se contenter de recommander en termes généraux que le petit commerce soit encouragé par l'organisation du crédit en sa faveur.

L'organisation syndicale des marchandes rencontre également l'approbation des participants, soit par la transformation en syndicats des associations existantes (ce qui se produit déjà en quelques cas), soit par l'affiliation à des syndicats créés par les hommes, soit par la création de syndicats nouveaux.

22. Les déléguées discutent de l'attitude des femmes africaines vis-à-vis du travail salarié. Elles recommandent unanimement la ratification de la Convention de l'Organisation internationale du Travail, spécialement en ce qui concerne la règle du salaire égal à travail égal, sans discrimination de sexe ou de race, mais elles reconnaissent l'existence de problèmes qui affectent le rendement de la travailleuse : laissez-aller, indiscipline, absences justifiées ou non. Encore fait-on remarquer que l'attitude au travail dépend beaucoup de celle de l'employeur, qui n'est pas toujours un administrateur compétent et qui se laisse parfois influencer par la position du mari de celle qu'il emploie.

23. Les congés de maternité retiennent l'attention de l'assemblée. Dans certains pays, ils donnent lieu à des abus. Tout en combattant ces abus, le congé de maternité s'impose et il y a même lieu de le fixer à trois mois dans

les pays où il n'a pas cette durée. A cet égard, les déléguées expriment leur intérêt pour les systèmes de compensations et allocations existant dans les états d'expression française, et elles préconisent leur généralisation.

24. La question de la dot fait l'objet de discussions. On signale qu'elle n'est pas à sens unique : les parents de la femme ont des cadeaux à faire à la famille du mari et il arrive que l'évolution des prix ait été telle qu'en Afrique du Sud, par exemple, ils ont à fournir du mobilier pour une valeur qui dépasse désormais celle des cadeaux traditionnellement apportés par les parents du mari. Le montant de la dot n'est d'ailleurs pas toujours fixe. Au Dahomey, seules les boissons et noix de kola nécessaires à la bénédiction rituelle du mariage ont un caractère obligatoire. Il faut aussi se méfier de l'attitude des hommes, qui aiment à exagérer le montant de la dot qui leur a été réclamée.

Il n'empêche que cette question, de l'avis général, ne peut pas être ignorée, la prépondérance croissante de l'économie capitaliste sur l'économie de subsistance ne faisant que l'aggraver. Il faut donc agir, à long terme par l'éducation et immédiatement (mais ici, les avis diffèrent) par la loi.

V. PROBLEME DE LA POLYGAMIE

25. Le secrétariat présente le document E/CN.14/URB/6, Polygamie-Mariage et fait urbain (Essai sur le Sénégal), non comme une prise de position pour ou contre la polygamie, mais comme l'analyse de l'évolution imposée aux formes traditionnelles d'unions maritales par le milieu urbain. La polygamie était liée à un certain mode de vie économique et social. Il faut donc vérifier si elle est compatible avec les divers éléments du milieu urbain moderne. L'école coloniale la combattait sans beaucoup se soucier de donner ses raisons. Les femmes en général la combattent aussi, avec une raison plus précise : elles voient dans la polygamie un obstacle à leur émancipation.

Les arguments d'apparence scientifique invoqués au sujet de la polygamie sont faibles. Tous les recensements à grande échelle ont montré que les sexes s'équilibraient, mais il peut y avoir déséquilibre local ou temporaire.

La différence entre milieux polygames et milieux monogames quant à l'incidence de la prostitution n'est pas connue de manière assez précise pour que l'on puisse affirmer que la prostitution soit plus fréquente dans l'un que dans l'autre.

Il ne convient de légiférer dans ce domaine qu'avec une grande prudence. Tant que la dot existera, il y aura au moins tendance à la polygamie mais la dot ne peut pas être abolie complètement du jour au lendemain. Les organisations de femmes ont des chances d'imposer le contrôle de la dot mais pas son abolition.

26. Une participante dénonce les recensements comme base d'arguments en faveur de la polygamie. En Nigéria du moins, beaucoup d'hommes déclaraient de simples maîtresses comme étant des épouses. De plus, le surplus de femmes consisterait surtout en personnes trop jeunes ou trop vieilles pour se marier. Après cinquante ans, une veuve ne songe plus à se remarier. Psychologiquement, certains richards ont l'impression que les femmes sont en surnombre parce que beaucoup de filles recherchent leurs faveurs.

Les services sociaux auraient constaté un fort taux de divorce parmi les polygames. De plus, les femmes de polygames auraient plus tendance que les autres à divorcer en remboursant elles-mêmes la dot, afin de s'émanciper à des fins immorales. Cette participante ne croit pas que la polygamie mourra de mort naturelle; elle préconise de l'interdire, suivant l'exemple donné par la Tunisie.

27. Une participante insiste sur le fait que, chez les Musulmans du moins, la polygamie est une question de contrat, non d'obligation. Dans beaucoup de pays musulmans, les gens sont persuadés qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Ils accepteraient peut-être une loi limitant la polygamie à deux femmes par homme mais le sort des femmes seules les préoccupe trop pour leur permettre d'aller plus loin. En Afrique, il est d'autant plus difficile de condamner des femmes au célibat qu'elles deviendront presque fatalement les maîtresses d'hommes mariés, qu'elles soient éduquées ou non.

La même participante se déclare en faveur du contrôle des naissances, beaucoup de familles dans son pays ayant tant d'enfants que les parents ne peuvent pas s'en occuper sérieusement.

28. Une participante insiste sur le fait que le Coran n'impose pas la polygamie, il l'autorise seulement. Or la vie urbaine moderne ne permet guère aux maris polygames d'entretenir plusieurs femmes convenablement comme le Coran lui-même l'impose. En pratique, les polygames sont désormais des hommes qui trouvent à cette institution un avantage économique, ou des vieillards utilisant leur argent à acquérir de jeunes femmes. Les écoles et les associations de jeunes devraient faire l'éducation de leurs élèves et membres à ce sujet. La loi pourrait être plus précise en ce qui concerne le mariage, la dot et la famille.

Une autre participante note qu'au Cameroun la loi permet seulement la polygamie contractuelle, c'est-à-dire que la femme est libre de l'accepter ou d'exiger la monogamie.

29. D'une façon générale, le cycle d'études croit que la polygamie disparaîtra d'elle-même, anéantie par les circonstances et par l'éducation. Néanmoins, une observatrice préconise de légiférer et condamne spécialement le divorce qu'un mari peut prononcer sans témoin et sans donner de raisons. La loi devrait exiger la présence d'un juge et définir les causes de divorce. La même observatrice préconise aussi le contrôle des naissances et l'examen prénuptial.

30. On reprend la question des institutions traditionnelles dans le milieu urbain moderne. Les coutumes relatives au mariage perdent leur sens en ville parce que les familles sont trop loin pour pouvoir protéger les femmes et les enfants contre les abus commis par les maris. La première chose à faire serait d'imposer l'enregistrement uniforme des mariages et les organisations féminines devraient lutter pour l'obtenir.

31. En Côte-d'Ivoire, dit-on, aucune femme n'aime la polygamie, mais on lui enseigne à être patiente. Le milieu coutumier comporte une forte proportion de monogames. Quant aux femmes intellectuelles, elles ne se résignent jamais à la polygamie. Néanmoins, les hommes, qui font la loi, se refusent à l'interdire. Dans un certain pays, la loi ne permet au mari de prendre une seconde femme que moyennant l'autocrisation de la première; mais les femmes illettrées, parfois mariées à des hommes influents, ont fait campagne contre la femme-député qui a fait passer cette loi. Il y a un gros travail d'éducation à faire, tant parmi les hommes que parmi les femmes adultes.

On remarque qu'en Tunisie, la loi a interdit avec succès de conclure encore des unions polygamiques, tout en respectant les unions existantes:

32. Une participante dénonce les aspects psychologiques de la polygamie. Il y a des parents égoïstes, avides d'avoir un gendre influent, auquel ils sont prêts à donner leur fille comme seconde femme. Il y a des maris qui prennent une seconde femme à titre de simple amusement. Souvent la première épouse est frustrée par des legs en faveur d'autres femmes.

Il est noté à cette occasion que la polygamie ne doit jamais être considérée séparément du contexte social. Oublier cette vérité pousse à des déboires quand on veut agir et l'expérience de l'Inde en matière de castes montre l'étendue du danger.

Une participante souligne le grand nombre de jeunes divorcées en milieu polygamique et préconise des institutions à leur intention.

33. Plusieurs membres du cycle d'études insistent sur la relation entre polygamie et richesse. En Rhodésie du Nord, le coût élevé des maisons ne permet pas aux hommes de prendre plus d'une femme, la coutume exigeant une maison pour chacune d'elles. En Egypte, la polygamie est répandue surtout parmi les Musulmans très riches.

34. Plusieurs participantes saisissent cette occasion pour déplorer l'ajournement de la session annuelle de la Commission des Nations Unies sur la condition de la Femme. Il leur est répondu que toutes les commissions ont été frappées par cette mesure.

Elles expriment également leur désir de voir se renouveler les réunions du genre du présent cycle d'études.

VI. FORMATION D'UNE ELITE FEMININE

35. Le secrétariat présente les documents E/CN.14/URB/1/Add.1 et E/CN.14/URB/2/Add.2, en montrant qu'ils peuvent servir de base, entre autres, à l'analyse des facteurs sociaux qui ont permis la création d'une véritable élite féminine africaine, de caractère urbain et moderne. Il rappelle que toutes les anciennes sociétés africaines avaient des aristocrates dont le comportement pouvait être comparé à celui des aristocrates du monde entier.

Mais dans le monde moderne, il s'agit de savoir qui est à la hauteur de tâches nouvelles telles que, précisément, la participation à des conférences internationales. Le secrétariat, préparant ces documents, a cherché à aider au recrutement de femmes africaines pour les conférences internationales. Presque tous les pays d'Afrique sont représentés dans ces documents mais dans des proportions qui ne représentent pas nécessairement l'importance de leur élite féminine car l'enquête a été plus ou moins bien accueillie, les femmes qui ont montré le plus d'empressement à y collaborer étant celles du Sierra Leone et du Kenya.

En dépit des différences, on constate certains traits communs aux élites féminines de tous les pays africains. Ces femmes sont presque toutes mères de familles et il y a lieu de penser que peu d'entre elles font passer leur carrière avant leurs enfants, contrairement à ce que l'on reproche aux femmes d'autres continents. Partout, elles semblent réussir particulièrement bien dans l'enseignement, les soins médicaux et para-médicaux, l'assistance sociale et le développement communautaire mais dans quelques pays, elles exercent un nombre extrêmement varié de professions. La langue est souvent un handicap, l'enseignement des langues étrangères étant beaucoup plus répandu dans les écoles de garçons que dans les écoles de filles. La femme semble également souffrir plus que l'homme des conditions actuelles de logement. Pour l'avenir, il faut s'attendre à voir l'élite se distinguer de plus en plus de la masse et il faut travailler à prévenir les tensions que cette distinction risque de créer.

36. Plusieurs participantes estiment que les listes contenues dans ces documents devraient être plus complètes. Néanmoins, elles reconnaissent les difficultés de la tâche. Certaines révèlent même qu'en recevant l'appel à leur collaboration lancé par la Commission économique pour l'Afrique, elles ont été si surprises qu'elles n'ont pas pu répondre. Elles suggèrent que de tels appels soient plutôt adressés aux organisations féminines, qui disposent de listes plus complètes et qui peuvent aussi expliquer à leurs membres le sens de tels appels, dont la valeur au point de vue scientifique notamment échappe à beaucoup de personnes. Il paraît aussi que des questionnaires précédemment envoyés par d'autres organismes ont été utilisés d'une manière qui a éveillé la méfiance.

37. Un certain nombre de participantes préconise l'inclusion dans de telles listes de femmes analphabètes qui se sont distinguées par leurs activités agricoles et commerciales. Il ne devrait pas être indispensable de parler français ou anglais pour avoir le droit de participer à une réunion internationale. Ici, cependant des difficultés apparaissent et l'on préconise, soit la formation par les gouvernements africains d'interprètes en langues locales, soit l'organisation de réunions préalables où les femmes ignorant le français ou l'anglais feraient connaître leurs opinions aux déléguées à des conférences internationales.

D'autre part, les participantes insistent pour que les invitations aux réunions soient, autant que possible, individuelles. Autrement, la porte reste ouverte à des intrigues qui risquent d'aboutir à des désignations malheureuses.

38. Ceci entraîne une discussion du concept de l'élite féminine. Les gouvernements et organisations internationales sont invités à se montrer très larges dans le choix des femmes qu'ils devraient appeler en consultation sur les sujets les plus divers, auxquels elles peuvent apporter une contribution, par exemple, l'habitat.

VII. POSITION DE LA FEMME

39. Le document sur la position de la femme au Kenya (E/CN.14/URB/9) est présenté par son auteur, M. J. Carlebach, qui insiste d'abord sur la valeur générale des observations qu'il va faire, en prenant le Kenya pour base. Comme le reste de l'Afrique, le Kenya passe par une période de transition. Il bénéficie de l'expérience acquise à grand prix en Europe (campagnes des suffragettes, grandes guerres imposant l'emploi des femmes en de nombreux domaines). Traditionnellement la femme africaine était une source de revenu pour sa propre famille d'abord (par la dot), pour celle de son mari ensuite (par le travail des champs et par la procréation). Aujourd'hui, les femmes restent très attachées aux coutumes, spécialement celle de la circoncision, mais l'urbanisation les prive de la protection familiale que ces coutumes doivent normalement assurer.

La situation actuelle favorise outrageusement les hommes, qui n'y trouvent rien à redire et laissent leurs épouses travailler dans les champs et élever les enfants, tandis qu'eux-mêmes jouissent des faveurs des prostituées de la ville.

Le retard des filles dans le domaine de l'enseignement est tel qu'on se demande comment le rattraper. Les femmes sont les premières victimes de la loi réprimant la fabrication de boissons alcooliques et le vagabondage, ou imposant des licences pour le colportage. Tout cela conduit fatalement à la prostitution, quoique sous des formes particulières, la femme cherchant à être entretenue plutôt qu'à obtenir de l'argent.

40. L'auteur estime qu'il faut avant tout favoriser l'expansion d'une classe moyenne d'institutrices, assistantes sociales, infirmières et auxiliaires de la police. Les femmes mariées devraient s'attacher à faire respecter les femmes célibataires au lieu de les critiquer. L'opinion des femmes devrait entrer en ligne de compte en matière d'habitat. Pour l'avenir, on doit craindre que les enfants ne souffrent de plus en plus, au point de vue psychologique, du relâchement des liens de famille au sens étendu, le couple père-et-mère acquérant une importance exclusive pour laquelle il n'est pas préparé.

41. De l'avis d'une participante, l'auteur aurait dû insister sur les origines coloniales de cette situation. Au Kenya, les prostituées étaient rarissimes avant octobre 1952, quand on a commencé à envoyer des milliers de pères et mères de familles dans les camps de concentration. D'autre part, elle fait remarquer que les Asiatiques monopolisent le commerce, privant ainsi les femmes africaines d'une importante source de revenus.

42. Plusieurs déléguées parlent en faveur de la femme célibataire. Elles jugent qu'il faudrait notamment multiplier les foyers à leur usage. Les emplois domestiques sont signalés comme une grande ressource en Afrique du Sud mais l'on objecte que s'ils ne conduisent pas à la prostitution, du moins en apparence, c'est à cause d'intolérables lois raciales.

D'autre part, le caractère pastoral des tribus d'Afrique du Sud semble avoir favorisé les femmes en ce sens que les parents, même les mères, hésitaient moins à envoyer à l'école les filles que les garçons, parce que seuls ces derniers s'occupaient du bétail.

43. L'institution de la censure des films, là où elle n'existe pas, est unanimement approuvée comme un moyen de protection de l'enfant et de la femme, mais d'une façon générale les déléguées se déclarent pour une plus grande liberté que celle qui existe en de nombreux pays. La Nigéria Occidentale s'est trouvée bien d'avoir permis la libre distillation de l'alcool, sauf contrôle purement médical.

44. A l'occasion de discussions sur l'enseignement, on fait remarquer que la co-éducation donne de bons résultats là où elle existe en Afrique. Les deux sexes apprennent à se respecter réciproquement et il n'y a ni plus ni moins d'immoralité que dans les écoles réservées à un sexe.

45. M. Carlebach conclut de ces discussions et de sa propre expérience qu'il faut surtout s'attacher à prévenir la prostitution plutôt qu'à la réprimer. L'enseignement devrait être libre et obligatoire et l'on devrait comprendre que les femmes mariées en ont besoin autant que les célibataires. La coutume devrait être codifiée et la loi améliorée mais l'une et l'autre ne peuvent agir que si elles jouissent de l'appui de la population.

VIII. DELINQUANCE JUVENILE

46. Le problème de la délinquance juvénile est traité sur la base d'un document sur l'Egypte, présenté par son auteur, Dr. (Mme) Takla Darwish. Il s'agit, dit-elle, d'un problème urbain, allant de pair avec le vagabondage et la prostitution. L'exode rural est créé à la fois par la modernisation des techniques agricoles et par l'attrait des villes (salaires, écoles, distractions, etc.). Les problèmes qu'il crée devraient être exposés dans les campagnes même, dans l'espoir de ralentir ce mouvement social. Une fois en ville, c'est surtout à la mère qu'incombe la tâche de préparer l'enfant à une vie nouvelle mais cette tâche, elle est souvent incapable de la remplir parce qu'elle est soit trop jeune soit trop pauvre, soit trop ignorante. D'ailleurs, beaucoup d'enfants des villes ont perdu tout foyer.

L'auteur préconise un code de la famille et une proclamation des droits de l'enfant. Elle ne croit ni aux dangers du service domestique (qui ne romprait, d'après elle, que les filles sans instruction), ni à ceux du cinéma

(qui n'affecteraient que les enfants déjà en voie de perdition). L'auteur préconise aussi le contrôle des naissances comme moyen de combattre la délinquance urbaine, et le développement rural comme remède à la désertion des campagnes.

47. On remarque que l'attrait des villes se confond avec l'attrait de la civilisation occidentale, et qu'un désir exagéré de participer à cette civilisation sous toutes ses formes crée chez les adultes des attitudes qui poussent les enfants à la rébellion. L'Afrique, dit-on, vit simultanément les expériences vécues par l'Europe en plusieurs siècles différents et la prostitution, par exemple, y rappelle en plusieurs points l'Athènes du temps de Périclès plutôt que le monde occidental de 1963. Dans de telles conditions, il ne faut agir qu'après avoir vérifié si l'on ne fera pas plus de mal que de bien. Pour défendre les femmes seules il ne suffit pas de dire que certaines d'entre elles sont sérieuses, il faut aussi faire preuve de compréhension envers celles qui ne le sont pas et qui peuvent être les victimes des circonstances. Ceci nous ramène aux sources même de la tradition africaine, qui a toujours été empreinte de générosité. La même prudence s'impose au moment de légiférer. Dans certaines villes, en cherchant à réprimer la prostitution, on a atteint toutes les femmes africaines, même les plus sérieuses, tandis que les prostituées blanches ne faisaient que profiter de la situation.

48. Il est signalé qu'en Côte-d'Ivoire, d'excellents résultats ont été obtenus par le système de l'adoption mais que cette initiative de familles charitables ne suffit plus. Avec la croissance rapide des villes, les délinquants sont devenus trop nombreux et, de plus, les deux tiers de ces enfants sont des étrangers à la République. Il ne peut donc pas être question de les renvoyer dans leur milieu d'origine. Les femmes doivent aider à résoudre le problème en accord avec le gouvernement et l'on constate notamment que les assesseurs féminins rendent de grands services aux juges d'enfants.

49. Une participante rappelle que dans le passé, l'initiation coutumière faisait passer sans difficulté les membres de la tribu de l'enfance à l'âge

adulte. Il paraît que dans les villes d'Afrique du Sud, on tend à remettre cette initiation en honneur et que les enfants en sortent mieux armés pour la vie, mais d'autres participants doutent de la possibilité de résoudre les problèmes sociaux de la vie urbaine moderne par ces moyens traditionnels. Les rites anciens n'ont jamais été appelés à répondre aux grandes questions de l'heure actuelle.

50. Toujours à propos de la tradition, il est fait mention de l'importance qu'elle attachait à la bonne utilisation des loisirs. L'enseignement moderne est centré sur le travail, il n'enseigne pas - ou trop peu - à jouer et à danser. Aussi les enfants souffrent-ils d'une véritable disette de distractions à laquelle on pourrait peut-être remédier par un retour organisé aux distractions folkloriques.

51. Plusieurs participantes dénoncent l'influence néfaste des films de cinéma importés d'autres continents. Le moins qu'on puisse en dire, affirment-elles, c'est que les enfants y apprennent à ne plus être Africains. Ils contemplant avec avidité des spectacles soit condamnables, soit mal compris, et cherchent à les recréer dans la vie réelle, avec des conséquences désastreuses.

52. Il est remarqué que les enfant classés en Afrique comme délinquants ne sont pas toujours de vrais délinquants. Ce sont souvent des adolescents âgés de plus de quinze ans qui ont fini par sombrer dans la misère après avoir essayé durant des années de parfaire leur éducation. Avec de tels éléments, une mission aurait obtenu des résultats merveilleux en transformant un petit séminaire en maison de ré-éducation, dont les élèves sont très recherchés par les employeurs.

53. Cette dernière remarque contraste avec les plaintes exprimées par d'autres participantes au sujet de la difficulté de trouver un emploi pour ces enfants. D'une façon générale, les employeurs ont peur d'eux et certains gouvernements ont des règlements qui interdisent en fait de les employer dans l'administration.

54. Certaines participantes dénoncent l'avortement comme un mal généralisé, même parmi les élèves des écoles. Elles demandent des mesures à cet égard.

L'éducation sexuelle et le contrôle des naissances offrent des remèdes possibles mais qui ne doivent être mis en pratique qu'en respectant les convictions religieuses des intéressés.

55. En résumé, la délinquance juvénile apparaît comme un problème urbain qui réclame des mesures de développement rural en même temps qu'un travail préventif en ville. Cependant, le développement rural, en donnant aux paysans le goût des choses de la ville, a parfois servi à accentuer la désertion des campagnes. Toutes les grandes villes d'Afrique devraient ouvrir des centres fonctionnant à la fois comme asiles, écoles d'apprentissage et bourses de travail, tout en distinguant soigneusement enfants et adultes.

La grande majorité des participantes ont affirmé la nécessité de multiplier les centres de ré-éducation, tout en admettant que l'enfant doit être confié à sa mère ou à des parents adoptifs chaque fois que c'est possible. D'une façon générale, la question de la délinquance juvénile devrait faire l'objet de travaux de recherche scientifique. Déjà la recherche a poussé le législateur à faire une distinction qui n'existait pas auparavant entre vrais délinquants et simples vagabonds.

IX. ENSEIGNEMENT

56. Le chef (Mme) Manuwa présente le sujet de l'enseignement conçu dans le sens étendu de développement de la personnalité. Elle rappelle que l'enseignement coutumier faisait une large part aux arts et métiers et ne favorisait pas les garçons aux dépens des filles. Les premiers missionnaires se sont aussi intéressés aux arts et métiers et s'occupaient de l'instruction des filles mais par la suite, il a fallu recruter tant de garçons pour l'administration et les grandes firmes, que l'enseignement des filles est resté en arrière. De plus, les parents et tuteurs n'étaient pas intéressés à envoyer les filles à l'école. Ils ne voyaient en elles que des êtres à marier en retour d'une dot.

Aujourd'hui, il faut revoir la politique de l'enseignement, de manière à donner une réelle éducation africaine aux petits Africains. Les institutions scolaires demandent à être multipliées dans tous les domaines et les points suivants requièrent une attention particulière :

1. La base de l'enseignement primaire et post-primaire doit être étendue.
2. La carrière des enseignants doit être stabilisée.
3. Il faut plus d'écoles professionnelles et techniques, surtout pour les filles.
4. Les grandes villes cosmopolites ont besoin d'écoles internationales.

Il faut donc ouvrir de nouvelles écoles, y compris des écoles d'infirmières, fonder aussi des institutions pour les femmes où l'on fera revivre les anciens arts et métiers. Il faut réduire l'écart entre garçons et filles et améliorer les conditions de vie à la campagne. Les bureaux du gouvernement, sièges de firmes et usines pourraient dans une large mesure être décentralisés. Il faut aussi combattre la polygamie.

Finalement, les femmes doivent être réellement émancipées. Elles doivent s'unir pour obtenir leurs droits et on devrait en nommer dans les conseils d'administration et à d'autres postes où elles pourraient servir le pays dans la mesure de leurs capacités.

57. Les participantes d'Afrique centrale et australe expliquent comment dans leur région, l'enseignement a été divisé d'après les races. L'enfant européen a été jusqu'ici favorisé au point de vue budgétaire. La Rhodésie du Nord cherche maintenant à assurer l'égalité et compte donner des bourses aux enfants africains nécessiteux. On se demande néanmoins s'il sera possible de trouver les ressources nécessaires à cette fin.

En Afrique centrale, les filles ne sont pas préparées à leur rôle de femmes en milieu urbain. Les missionnaires plutôt que le gouvernement s'attachent à les former, mais ils manquent d'argent. Quelques hommes qui ont épousé des femmes illettrées s'attachent à les instruire.

58. En Nigéria du Nord, on signale que les femmes mariées jouissent d'un grand prestige. Ce sont les mères et grand-mères plutôt que les pères qui décident si une fille ira à l'école. Malheureusement, si elle reste trop longtemps à l'école, les jeunes mariées de son âge se moquent d'elle. Il est en tout cas indispensable de leur ouvrir le plus tôt possible des professions susceptibles de leur assurer un prestige d'un autre ordre que celui du mariage.

59. Le cas des femmes adultes retient beaucoup l'attention du cycle d'études. On suggère que les assistantes sociales leur rendent visite plutôt que de les convoquer à des cours et réunions auxquelles elles répugnent à assister. Il serait peut-être possible de les attirer à des séances de cinéma éducatif mais, en ce cas, il est indispensable que les films aient des acteurs Nigériens si l'on veut convaincre les gens que la leçon s'adresse à leur propre pays.

D'un autre côté, on a tenu en Nigéria des colloques de femmes adultes (et aussi d'adolescents) qui ont connu un grand succès.

60. Plusieurs déléguées insistent sur la nécessité d'organiser l'orientation professionnelle et les loisirs des jeunes femmes. A l'heure actuelle, les filles viennent en ville sans savoir ce qu'elles pourront bien y faire. On les emploie tant bien que mal à des postes comme ceux de téléphonistes mais il est clair qu'elles ont besoin d'orientation et de formation.

61. On affirme que la femme est l'objet de discrimination à divers points de vue : bourses, emplois, stages en vue de l'avancement, mais la question semble complexe à chaque niveau.

Au point de vue des bourses, une commission nationale de bourses se plaint de ce que les commissions locales choisissent les candidates-filles sans tenir compte de leur niveau réel d'éducation ou de leur moralité. Il est donc impossible de leur accorder des bourses et l'on suggère que des femmes soient nommées membres de ces commissions locales afin d'améliorer cette situation.

On signale aussi le problème des boursiers à l'étranger, qui se réadaptent difficilement à la vie africaine. Aussi la Côte-d'Ivoire a-t-elle supprimé toutes les bourses dans les types d'enseignement qui sont donnés au pays même. Peut-être l'assistance technique étrangère pourrait-elle aussi s'orienter vers la création d'écoles en Afrique, réservant les bourses à l'étranger aux cas indispensables.

62. La question d'âge-limite est longuement examinée, en même temps que les besoins des enfants qui ont dépassé l'âge scolaire. Plusieurs participantes jugent qu'il faut relever l'âge-limite de l'entrée des filles dans l'enseignement secondaire.

Les adolescents non-scolarisés sont considérés comme un danger social. Les frais de police qu'occasionneraient 10 pour 100 d'entre eux en devenant des délinquants ou des prostituées dans un certain pays dépasseraient le coût de l'instruction qu'on devrait leur donner.

63. Certaines déléguées s'occupent aussi des cas spéciaux d'enfants invalides ou égarés dans des écoles qui ne leur conviennent pas. Il est affirmé que les enfants invalides ont droit à plus d'instruction qu'ils n'en reçoivent actuellement. On signale qu'en Nigéria du Nord, les aveugles vont dans les mêmes classes que les autres enfants.

Quant aux enfants qui se trouvent, par exemple, dans une simple école technique, ils devraient avoir toutes facilités pour passer à une école secondaire s'ils font preuve d'aptitudes intellectuelles particulières.

64. Certaines remarques au sujet de l'"africanisation" de l'enseignement amènent à déclarer que le niveau des études doit être le même pour tous. En Afrique du Sud, "africanisation" signifie l'abaissement du niveau des écoles pour Africains au-dessous de celui des autres écoles. Quoi qu'il en soit, s'il y a politique d'"africanisation", c'est aux Africains seulement à la définir.

65. Quelques points indispensables à la réussite d'une réforme scolaire sont portés devant le cycle d'études. D'une part, il semble que la planification de l'enseignement pré-suppose l'enregistrement obligatoire des naissances et décès, car sans cela c'est la porte ouverte aux surprises et aux abus. Le Kenya aurait récemment appris avec surprise que le nombre des enfants d'âge scolaire dépassait de beaucoup toutes les évaluations précédant le recensement.

D'autre part, l'enseignement obligatoire semble particulièrement important pour les femmes parce que là où les parents ont à choisir, ils font toujours passer l'enseignement de leurs fils avant celui de leurs filles.

66. Il est également rappelé aux participants que la politique de l'enseignement devrait être intégrée dans la politique générale de développement de tout pays donné. Il faut décider quel domaine aura la priorité dans un budget nécessairement limité. Cet ordre de priorités devrait être défini après avoir recherché scientifiquement quels sont les besoins et les ressources réels du pays.

Une fois fixée la position de l'enseignement, il faut encore chercher scientifiquement la proportion des dépenses à faire pour les divers types d'enseignement et ne pas croire que l'enseignement primaire doit passer avant tout. L'excès d'intérêt pour l'enseignement primaire peut créer un manque de techniciens tandis que l'enseignement technique, à son tour, doit être organisé d'une manière souple, tenant compte de la probabilité de changements dans les techniques et les besoins. Il y a lieu aussi de ne décider qu'après étude sérieuse de la question si l'enseignement doit être diffusé dans toute l'étendue du pays ou concentré en certains points stratégiques susceptibles d'entraîner automatiquement les autres dans leur développement.

67. Quelques déléguées remarquent que l'armée peut rendre de grands services. C'est déjà le cas en Côte-d'Ivoire où les soldats font deux ans de service et reçoivent une instruction à la fois civique et technique dont ils font profiter les compagnards : désalphabétisation, forage de puits, etc. L'armée ivoirienne compte recruter des femmes pour collaborer à cette politique.

68. Le Dr. Comhaire-Sylvain résume la discussion en constatant d'abord que la majorité s'est déclarée en faveur de l'enseignement obligatoire et gratuit et qu'on a insisté sur l'égalité des chances à offrir en ouvrant des écoles de tous types : primaires, secondaires, professionnelles, spéciales pour enfants en retard ou invalides, maternelles, etc. La co-éducation des sexes est admise. L'enseignement doit être amélioré en qualité comme en quantité et les programmes revus afin de répondre aux besoins de l'Afrique nouvelle. Il y a lieu d'organiser des cours de morale, d'instruction civique, de préparation à la vie et l'enseignement aux femmes adultes de langues officielles de leurs pays respectifs.

Des cours accélérés ont été préconisés afin de multiplier les instituteurs et institutrices, tout en recourant à un personnel parfaitement qualifié à mesure qu'il sort de l'école normale, et en permettant au personnel des cours accélérés de se perfectionner. La carrière doit être stabilisée et un salaire égal assuré à travail égal.

69. En supplément des écoles régulières, le cycle d'études a montré la nécessité de créer des centres d'accueil aux nouveaux citadins et d'y organiser

l'orientation professionnelle. Les organisations féminines devraient collaborer à cette tâche et s'occuper notamment de crèches et écoles maternelles à annexer aux marchés. Les femmes devraient recourir largement à la radio et à la télévision pour diffuser leurs idées et connaissances. L'Afrique étant très pauvre, il convient d'encourager les services volontaires et d'agir même en l'absence de bâtiments ou d'équipement. "L'école sous l'arbre" vaut mieux que pas d'école du tout, tant pour la formation professionnelle que pour l'enseignement académique. Les adultes devraient avoir accès à une formation générale donnée avec le concours des partis politiques et des syndicats.

X. ACTIVITES POLITIQUES

70. Mrs Aduke Moore rappelle que l'Afrique ancienne avait des systèmes politiques variés : petits états, communautés autonomes, grands états. Pour cette raison, la Nigéria a adopté un système fédéral respectant les traditions variées de ses diverses régions. En Nigéria du Nord, les femmes n'ont pas le droit de vote, même aux élections fédérales, mais dans l'Est, il y a trois députées élues et dans l'Ouest une sénatrice nommée par le Gouvernement. Il y a également une femme au conseil municipal de Lagos. Peu de femmes cependant sont candidates aux élections, la plupart se contentent de leur rôle traditionnel d'épouses et mères sans se rendre compte qu'elles joueraient encore mieux ce rôle en s'intéressant à la vie publique.

71. Mme Sacoun déclare que l'Afrique a un retard de plusieurs siècles à rattraper. La tradition est facteur de stagnation, quoique les femmes aient parfois joué un rôle important dans le passé. En Côte-d'Ivoire, l'importante tribu Baoulé a été créée par une princesse achantie en révolte contre un frère qui en avait tué un autre. Les femmes ont obtenu le droit de vote en 1945, par ricochet de la politique française mais il a fallu des troubles pour que les femmes des hommes arrêtés commencent à participer activement à la politique. Actuellement, les pays francophones ont jusqu'à des femmes-ministres.

La femme ivoirienne est bien décidée à se libérer de son milieu ancestral. A cette fin, les écoles de filles devraient faire leur éducation

civique et les organisations de femmes accomplir la même tâche parmi les illettrées. Des sections féminines devraient être créées au sein de tous les partis politiques.

72. Au point de vue municipal, Mme Sacoum ajoute que le rôle de conseillère est ingrat mais plein d'intérêt et d'utilité. Il donne de nombreuses occasions de s'occuper des femmes, particulièrement de celles du marché. A Abidjan, les conseillères ont joué un rôle primordial dans l'érection d'un nouveau marché, de jardins d'enfants, de crèches, de bibliothèques, dans l'organisation de fêtes enfantines et d'autres services sociaux.

73. Une participante signale qu'en Rhodésie du Nord, les femmes ont renoncé à un grand nombre de fonctions civiques en se convertissant au Christianisme. Plus tard, comme en Côte-d'Ivoire et au Kenya, l'arrestation de nombreux hommes a provoqué leur émancipation. Aujourd'hui, ce sont surtout les illettrées qui s'intéressent à la politique, les autres étant trop occupées par leurs professions. Quatre femmes se sont présentées aux dernières élections mais aucune d'entre elles n'a été élue.

74. Le cycle d'études discute longuement des obstacles à l'élection des femmes. Beaucoup de ses membres estiment que ce sont les femmes elles-mêmes qui en sont responsables. Ils dénoncent leur complexe d'infériorité, leurs divisions, leur manque de confiance en d'autres femmes. Ils remarquent aussi que les hommes ont acquis dans la politique une suprématie qu'ils ne désirent pas perdre. Le fait est que les femmes sont généralement candidates en opposition à des hommes mieux au courant qu'elles des affaires politiques et que les partis ne les désignent jamais pour des circonscriptions "sûres". Enfin, une participante insiste sur les devoirs domestiques qui empêchent les femmes d'avoir autant de temps que les hommes à consacrer à la politique, spécialement aux campagnes électorales.

75. On remarque aussi que la prépondérance des femmes illettrées est si grande partout que la propagande politique est dirigée exclusivement vers elles. D'un autre côté, l'éducation civique telle qu'on l'enseigne dans les écoles manque de réalisme et ne peut guère servir à la formation pratique des garçons comme des filles. On devrait, entre autres, encourager les enfants à s'organiser en parlements-miniatures.

La mention des illettrées entraîne ces observations que l'indépendance de l'Afrique a prouvé qu'il n'était nullement nécessaire de savoir lire et écrire pour savoir bien voter; et que trop d'éducation civique risque de tourner à l'endoctrinement.

76. Une participante exprime l'espoir que les femmes s'occuperont de politique d'une manière moins superficielle que les hommes. Il faut malheureusement compter avec certains problèmes familiaux. Dans le Nord-Cameroun, les femmes vivent en recluses et ne sortent pour voter que sous la surveillance de leurs maris. Ailleurs, on voit des ménages se briser parce que les maris veulent forcer leurs femmes à voter contre leur conscience.

77. Une participante estime qu'il ne faut pas encourager les femmes à se porter candidates si elles ne sont pas bien préparées à cette fin. Certains pays africains sont déçus par beaucoup de leurs élus; il serait regrettable que les femmes leur causent la même déception. Les conférences nationales devraient être multipliées car ce sont des écoles de formation politique.

78. Les membres du cycle d'études sont partagés au sujet de l'opportunité de réserver certains sièges aux femmes. Le Ghana se déclarerait satisfait d'avoir réservé un siège à une femme-député dans chacune de ses dix régions. La République Arabe Unie a commencé par réserver des sièges aux femmes en leur donnant le droit de vote mais maintenant les femmes ont à se présenter aux élections dans les mêmes conditions que les hommes.

79. En résumé de cette discussion, il est noté que le vote ne suffit pas; il peut même créer un dangereux sentiment de victoire alors qu'il ne devrait être qu'un commencement. Les droits politiques des femmes ne doivent pas être envisagés séparément de leurs droits sociaux et économiques.

Il y a lieu de se réjouir de la manière dont l'indépendance, dans la plupart des pays récemment affranchis, a stimulé la conscience politique. Les femmes ont à prendre une part plus active à la politique, étant largement responsables de leur infériorité présente. L'idée de sièges réservés ne doit pas être rejetée sans réserve car beaucoup de pays n'ont pas trouvé d'autre moyen d'attirer dans leurs parlements des hommes comme des femmes de grand talent.

XI. SERVICES VOLONTAIRES

80. Mrs V.O. Betts montre comment les gouvernements ne peuvent pas tout faire. Il faut donc recourir à des organismes privés. Au Sierra-Leone particulièrement, ceux-ci ont acquis une nouvelle importance grâce au développement de la classe moyenne et à la diminution de l'exclusivisme tribal. Des associations de femmes tendent à supplanter les unions créées par les femmes des marchés sur une base tribale. Les campagnards récemment arrivés en ville ne se méfient plus autant qu'auparavant des citadins qui veulent les aider et les pauvres sont moins hostiles aux volontaires sortis de la classe moyenne. Une fédération des sociétés féminines existe depuis 1959 et permet d'envisager l'élaboration de programmes nationaux d'assistance sociale. Il reste néanmoins de gros problèmes à résoudre et les relations entre gouvernement et organismes charitables demandent à être clairement définies. Les organismes privés éprouvent des difficultés à recruter du personnel qualifié ou à en former et la question se pose souvent de savoir à quel moment il convient de céder à l'état ou à une municipalité une institution devenue trop importante pour les capacités d'une association privée.

81. Certaines participantes rappellent qu'en milieu coutumier africain, la charité se pratiquait couramment. Malheureusement, les institutions charitables ont été affectées comme les autres par la désorganisation du système tribal. Il en est resté une tendance à pratiquer la charité sous forme d'accueil aux déshérités individuels plutôt que de contribution aux œuvres de bienfaisance, ce qui pousse les non-Africains à dire que les Africains ne sont pas charitables et ce qui oblige les associations à demander des subsides de l'Etat.

On remarque que certaines formes d'aide mutuelle fleurissent encore à la campagne mais qu'en ville, la tendance générale consiste à mettre tout à charge de l'Etat.

82. Le problème des subsides et du contrôle de l'Etat fait l'objet de longs débats. Il semble acquérir une importance particulière en Afrique, où les conditions socio-économiques enlèvent toute valeur pratique à certains concepts libéraux concernant la charité. La plupart des participantes considèrent

les subsides comme inévitables et acceptent le principe de l'enregistrement à des fins techniques (c'est, entre autres, une condition indispensable à l'octroi de la personnalité civile) mais elles jugent aussi que l'Etat ne doit pas en profiter pour contrôler les organismes privés au point de décourager les volontaires qui s'en occupent.

83. Il semble aussi que la majorité se prononce en faveur de fédérations des organismes privés, facilitant la tâche de ceux-ci sans les priver de la reconnaissance due à chacun d'eux pour les services qu'il rend.

84. On fait remarquer que partout, la plupart des organismes privés sont des associations de femmes et que le temps qu'elles y consacrent explique en partie leur apathie politique. Ces associations ont un grand rôle à jouer en assurant la participation des femmes au développement de leurs pays respectifs.

XII. RECOMMANDATIONS

Le groupe d'experts réunis à Lagos, Nigéria par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, à l'occasion du cycle d'études sur les problèmes urbains : le rôle des femmes dans le développement urbain,

Considérant que tous les états africains sont engagés dans un effort de développement destiné à consolider par l'indépendance économique leur indépendance politique,

Considérant que dans cet effort, ils ont à tenir compte de la croissance spontanée des villes, dont la population augmente à un rythme plus rapide que celui de la population rurale,

Considérant que cette croissance des villes tend à créer un chômage généralisé de femmes enlevées à leurs occupations agricoles traditionnelles,

Considérant que l'Afrique est dans une situation économique trop difficile pour ne pas devoir utiliser au maximum toutes les ressources humaines, tous les talents susceptibles de contribuer à son développement,

Considérant qu'il convient donc de mobiliser les femmes comme les hommes et de les faire participer activement à cette tâche commune,

Le groupe d'experts recommande,

A. au sujet des séminaires et cycles d'études, et de la recherche,

1. que les organismes internationaux continuent de tenir des réunions consacrées totalement ou partiellement aux problèmes des femmes africaines,
2. que la Commission économique pour l'Afrique, en particulier, poursuive les recherches entreprises à l'occasion du cycle d'études sur le rôle des femmes dans le développement urbain, et qu'entre autres travaux, elle mette à jour le répertoire et les biographies compilées à cette occasion,

B. au sujet des coutumes concernant la femme,

3. que les populations africaines soient encouragées à maintenir leurs traditions dans toute la mesure compatible avec le progrès et avec les principes moraux auxquels elles adhèrent désormais, mais qu'on ne néglige jamais de mentionner le rôle actif et positif que les femmes jouaient dans cette tradition et auquel il convient de trouver un équivalent dans le monde urbain moderne,
4. que le montant de la dot soit réduit progressivement, par des mesures tant éducatives que législatives susceptibles d'aboutir à son abolition complète,

5. qu'en cas de divorce, le remboursement de la dot ne soit pas sanctionné par la loi,

6. que dans les pays où le mariage est sujet à obtention d'une licence, il n'y ait pas obligation de mentionner le montant de la dot et qu'une mention éventuelle ne soit pas considérée comme garantie légale,

C. au sujet de la participation de la femme au commerce et à l'industrie,

7. que la participation de la femme au commerce et à l'industrie soit partout assurée dans la mesure compatible avec ses autres devoirs et que cette participation ne donne lieu à aucune discrimination,
8. que la convention du Bureau international du Travail soit ratifiée par tous les gouvernements africains, spécialement en ce qui concerne le principe du salaire égal à travail égal,

9. que les femmes soient encouragées par tous les moyens, y compris l'éducation des adultes, à se joindre au mouvement syndical,
10. que le travail des femmes dans l'industrie soit facilité par la formation sur le modèle du Projet Andin du BIT, les contacts entre écoles et employeurs et l'ouverture de crédit,
11. que l'accès au marché soit permis aux femmes de tous les pays africains et que dans ceux où certains marchés se trouvent en fait monopolisés par des hommes, le plus souvent étrangers, les gouvernements et municipalités n'hésitent pas à briser ce monopole de fait par des mesures législatives et fiscales favorisant les femmes autochtones,
12. que les crèches et garderies, éventuellement attachées aux écoles et marchés, soient multipliées au profit des mères au travail, avec obligation d'en ouvrir pour les grands employeurs,
13. que l'enseignement commercial à tous les degrés soit organisé pour les femmes,
14. que les organismes internationaux poursuivent des recherches sur le crédit aux petits commerçants, les coopératives urbaines, et tous autres moyens de faciliter la participation des femmes des villes africaines à l'industrie et au commerce,

D. au sujet des formes du mariage

15. que la Commission économique pour l'Afrique poursuive ses recherches sur les formes du mariage africain et leur évolution, suivant l'exemple donné par le document sur la polygamie présenté au cycle d'études,
16. que, tout en respectant les formes indiquées par les lois et coutumes locales, chaque état instaure un système unique d'enregistrement des unions maritales; un certificat médical étant, dans la mesure du possible, intégré dans les formalités d'enregistrement; qu'aucun divorce ne soit reconnu légalement s'il n'est prononcé devant un juge et pour causes prévues par la loi,
17. que l'âge du mariage soit relevé dans les pays où cela semble désirable, afin d'assurer partout le consentement au mariage, conformément à la convention des Nations Unies; que les lois sur le mariage soient modifiées

partout où c'est nécessaire afin d'empêcher que les femmes soient mariées trop jeunes, de s'assurer de leur consentement, et d'exiger - dans les pays où la polygamie est permise - le consentement de la femme à l'union simultanée du mari avec une autre femme,

18. qu'en cas de divorce ou de séparation aux torts du mari, celui-ci soit appelé à contribuer à l'entretien de ses enfants jusqu'à leur majorité, et de son ancienne femme jusqu'à son remariage,

E. au sujet de l'apparition d'une élite féminine,

19. que la formation d'élites continue de faire l'objet, de la part des organisations internationales, de travaux de recherche objectifs, indiquant notamment quels dangers peut présenter l'écart existant entre ces élites et les masses et quelles possibilités existent de remédier à ces dangers,

20. que les organisations internationales invitent de plus en plus des experts féminins à participer à leurs réunions et que ces experts féminins soient invariablement choisis en raison de leurs mérites et invités à titre individuel dans toute la mesure permise par les usages internationaux,

21. que les états africains créent des corps d'interprètes dans les principales langues locales, afin de permettre aux personnes, et plus particulièrement aux femmes, qui ne parlent ni français ni anglais de participer activement à la vie internationale,

F. au sujet de la position de la femme dans la société urbaine africaine,

22. que la loi reconnaisse l'égalité de principe des hommes et des femmes devant elle,

23. que les lois de caractère discriminatoire soient revues conformément à ce principe d'égalité, spécialement dans les domaines du commerce et de l'industrie, y compris celles qui ne font que de la discrimination pratique (fabrication des boissons alcooliques, colportage, vagabondage, délinquance juvénile, prostitution),

24. que les problèmes sociaux, et plus particulièrement celui de la prostitution, fassent l'objet de la part des organisations internationales d'études objectives dans le but d'aboutir à des suggestions d'intérêt pratique,

25. que les éléments féminins de la classe moyenne urbaine jouissent de facilités d'enseignement et de formation pratique et aient accès à tous les emplois pour lesquels elles sont techniquement qualifiées,

26. que l'enseignement soit déclaré obligatoire et gratuit pour les deux sexes dans toute la mesure permise par les ressources en capital et en personnel des états intéressés, sans que le manque de ressources puisse jamais être invoqué pour procéder à une discrimination entre les sexes,

27. que les administrations publiques et les organismes privés combattent les préjugés dont souffrent les femmes célibataires africaines et s'abstiennent, en ce qui les concerne, de toute discrimination basée sur la situation maritale,

G. au sujet de la délinquance juvénile,

28. que les centres de rééducation soient multipliés, tout en laissant l'enfant délinquant confié à la mère ou à des parents adoptifs dans la mesure du possible,

29. que l'initiation des enfants aux problèmes de la vie urbaine, spécialement l'éducation sexuelle, ne soit plus laissée au hasard mais organisée dans les formes permises par les convictions de chacun et en cherchant au besoin une inspiration possible dans les traditions mêmes des peuples africains,

30. que la bonne utilisation des loisirs soit organisée suivant les mêmes principes et figure au programme des écoles, éventuellement liée à un programme de renaissance du folklore,

31. que les représentations de films importés soient sévèrement réglementées dans l'intérêt de la jeunesse et que des commissions de censure soient établies partout à cette fin, dotées de l'autorité et du prestige

indispensables au respect de leurs décisions, tandis que la production de films africains doit être encouragée,

32. que des centres d'accueil soient créés en faveur des ruraux arrivant en ville pour s'y établir, afin de les renseigner sur les conditions de la vie urbaine, de leur faciliter l'adaptation à ces nouvelles conditions de vie et de les aider à trouver des emplois, ces centres fonctionnant éventuellement avec le concours des organisations féminines,

33. que la présence de femmes soit requise dans ou auprès de tous les tribunaux pour enfants,

34. que la réhabilitation des enfants délinquants et des prostituées soit méthodiquement organisée, avec le concours éventuel des organismes privés; que les gouvernements favorisent l'emploi des éléments notablement corrigés et, surtout, qu'ils ne refusent pas de les employer dans leurs propres administrations,

35. que les Nations Unies poursuivent leurs recherches sur la délinquance juvénile, spécialement en ce qui concerne les effets de la vie urbaine sur la jeunesse,

H. au sujet de l'enseignement,

36. que l'enseignement soit, autant que possible, obligatoire, gratuit et ouvert à tous les enfants,

37. que l'égalité des chances soit assurée entre les sexes par l'ouverture de facilités égales, recourant au besoin à la co-éducation,

38. que les filles reçoivent les mêmes facilités que les garçons pour apprendre les langues officielles de leurs pays respectifs et les grandes langues d'intérêt international,

39. que les femmes adultes reçoivent des facilités d'apprendre les langues officielles de leurs pays respectifs,

40. que la planification de l'enseignement soit faite en tenant compte des besoins de tout genre, sans concentration non justifiée sur l'enseignement primaire et académique,

41. que l'éducation civique soit organisée tant par les cours d'adultes que dans les écoles, qu'elle ait un caractère pratique et qu'elle évite l'endoctrinement,

42. que le corps enseignant voit sa situation améliorée au point de vue des salaires, de la stabilité et des possibilités de perfectionnement et d'avancement,

43. qu'il soit franchement tenu compte des difficultés économiques auxquelles sont aux prises les états d'Afrique, en encourageant les organismes privés et les volontaires individuels à participer au développement de l'enseignement, et en prenant pour principe que "l'école sous l'arbre", c'est-à-dire logée et équipée rudimentairement vaut mieux que pas d'école du tout,

44. que la formation générale des adultes, hommes et femmes, soit organisée sans repousser le concours des syndicats des partis politiques et de l'armée si ce concours s'avère utile au bien général,

45. que les femmes soient traitées à égalité avec les hommes en matière de bourses et d'échange de personnel enseignant à tous les niveaux.

I. au sujet des activités politiques et sociales,

46. que l'égalité politique, particulièrement le droit de voter et d'être élues, soient assurées partout aux femmes,

47. que les femmes soient encouragées à prendre une part plus active à la vie politique par l'organisation de cours pratiques d'enseignement civique pour enfants et adultes et par la propagande active que les associations féminines semblent toutes désignées pour faire,

48. que des sections féminines soient créées au sein de tous les partis politiques et que les femmes insistent pour que les mieux qualifiées d'entre elles reçoivent de leurs partis respectifs des chances d'être élues comparables à celles des hommes de qualifications comparables aux leurs,

J. au sujet des services volontaires,

49. que les états continuent d'encourager les associations privées,

notamment par le moyen de subides, mais que ceux-ci, de même que la formalité de l'enregistrement, ne servent pas de prétextes à des formes de contrôle qui détourneraient les associations de leurs buts ou qui décourageraient les volontaires travaillant pour ces associations,

50. Que les femmes de toutes classes soient encouragées à participer aux études locales de problèmes sociaux, afin de mieux connaître les besoins et de rendre les services sociaux plus efficaces.

XIII. LISTE DES PARTICIPANTS

PRESIDENTE :

Mrs W.O. Mc Ewen
Senior Welfare Officer
Ministry of Labour
Independence House
Lagos

Mrs Chrissie Millie Abadou
P.O. Box 41,
Cape Coast, Ghana

Miss R. Abdelkadiri
Ministry of Economic Development
Lagos

Mallama Gona Abdullahi
Teacher,
Girls Secondary School,
Maiduguri

Lady Ademola,
15 Ikoyo Crescent
Lagos

Miss Atta
Chief Education officer,
Kaduna

Dr (Mrs) Awoliyi, M.B.E.
Director, Maternity Hospital
Campbell Street
Lagos

Mrs Victoria Olive Betts,
Social Development Officer
c/o Ministry of Social Welfare,
Soldier Street,
Freetown Sierra Leone

Dr Julius Carlebach,
Temporary adress : Institute of
Criminology, West Road
Cambridge, Angleterre

Dr. Laila Takla Darwish,
7 Gezira Wosta,
Zamalek,
Le Caire, R.A.U.

Mme Rita Diggs,
Directrice-propriétaire,
Plantation d'Amaressa
B.P. n° 12,
Harrar, Ethiopie

Woizero Dinknesh Faysa,
Director, Princess
Tenagnework School for Women,
P.O. Box 2418,
Addis-Abéba, Ethiopie

Mrs Jemminah Thoiya Gecaga,
P.O. Box 2863,
Nairobi, Kenya

Mlle Victorine Johnson,
Inspection du Travail,
B.P. 368
Cotonou, Dahomey

Miss Gwendoline Konie,
Member of the Legislative Council,
Box 1646,
Lusaka, Rhodésie du Nord

Mme Odette Koumbaye
Inspection Primaire
Fort-Lamy, Tchad

Mme Marie Makondo
Hôpital Central
Yaoundé, Cameroun

Chief (Mrs) A. Manuwa O. B. E.
Principal, Girls Modern Academy,
Box 222,
Lagos

Mrs Z. K. Mathews,
Chemin des Palettes, 21
Grand Lancy
Genève, Suisse

Mrs Aduke Moore,
Mobil Oil Company,
Lagos

Mme Fama Ndao,
Directrice,
Centre Animation Rurale
Diourbel, Sénégal

Mrs Tayo Ogundipe
St Luke's College
Ibadan

Mme Marguerite Sacoum,
Conseiller municipal
Mairie d'Abidjan,
Abidjan, Côte-d'Ivoire

Mrs Titilola O.A. Sodeinde,
c/o Dr Sodeinde,
P.O. Box 924,
Lagos

Mallame Isa Wali,
Treasurer, National Federation of Business
and Professional Women,
P.O. Box 222,
Lagos

OBSERVATEURS :

Mrs. M. O. Adeeko,
National Council of
Nigerian Women's Societies
22 Montgomery Road, Yaba
Lagos

Mrs. J. O. Agxuegbo
Social Welfare Officer
Girls Approved School
and Remand Home
Lagos

Mrs. Ayo Alakija
Y.W.C.A., 8 Moloney Street
Lagos

Mrs. E. B. Badejo
Y.W.C.A., 8 Moloney Street
Lagos

Mrs. Atinuke Bamijoko
National Council of
Nigerian Women's Societies
68 Ojuelegba Road
Suru Lere,
Lagos

Mrs A. T. Banjo
President, Ladies
Progressive Club
51 Kadara Street
E bute Metta,
Lagos

Mrs. O. H. Benjamin
c/o Ministry of Education
Freetown, Sierra Leone

Mrs. E. M. Cole
Child Care and Treatment Home
21 Olonode Street, Yaba
Lagos

Mrs. Bussaina El Tawil
Director, Office of Guidance
in Family Affairs
57 Horiga Street
Alexandrie, RAU

Mrs. J. E. Erikitolá
Social Welfare Division
Ministry of Labour
Lagos

Dr. Eshiyeba
University of Lagos
Lagos

Mme Aleya Mohammed Ismail
Comptable, Société Générale
de Sucrierie d'Egypte
Le Caire, RAU

Mrs. Olayinola Kukoyi
National Council of
Nigerian Women's Societies
3 Harvey Road, Yaba
Lagos

Dr. Edith Lord
A. I. D., c/o United States Embassy
Lagos

Mrs. E. O. Makanju
Journalist
52 Calcutta Crescent, Apapa,
Lagos

Mrs. Betay Munis
Secretary, Nigerian
Girls Guides Association
Balica Lodge, Ikeja
P.O. Box 68,
Lagos

Mrs. Veronica Munis
National Council of
Nigerian Women's Societies
47 Kakawa Street
Lagos

Mrs. C. T. Odulana
Principal, New Era
Girls Secondary School
22 Okesuna Street,
Lagos

Miss Teresa Ogunbiyi
Journalist, Daily Times Office,
Kakawa Street,
Lagos

Mrs. I. Ogunlesi
Principal, Children's
Home School
P.O. Box 1408
Ibadan

Mrs. Chukaka Okonjo
Enugu

Mrs. Abimola Okoro
Lagos

Mrs. Grace T. Onifade
Instructor, Sewing and Adult Education
1 Ayinde Giwa Street, Suru Lere,
Lagos

Mrs. B. A. Simpson
Adult Education
Organiser
P.O. Box 1861
Lagos

Miss Teresa Ogunbiyi
Journalist, Daily Times Office,
Kakawa Street,
Lagos

Mrs. M. Sofoluwe
Publicity Officer
Federal Information Service
Lagos

Mrs. Fathia H. Soliman
Dean, Women's College
Ein Shans University
52 Shek Mirgani, Héliopolis,
Le Caire, RAU

Dr. S. Soyinka
Dental Centre
Broad Street
Lagos

Dr. Irene M. Thomas
Medical Practitioner
10 Merret Road, Yaba,
Lagos

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET ETRANGERES

Mrs. E. Graff,
Alliance internationale des femmes

Mrs. J. Jungwirth
University Women Association,
Branche autrichienne

M. H. Scherel,
Confédération internationale
des syndicats libres

Dr E. Austin,
United States Information Service

Dr A. Musone,
UNESCO

CONSULTANT

Dr Suzanne Comhaire-Sylvain,
Professeur à l'Université d'Addis-Abéba,
Adresse temporaire : 41, rue du Théâtre,
Paris 15e, France

SECRETARIAT DES NATIONS UNIES

M. Absolom Vilakazi,
Chef, Section des affaires sociales, CEA

M. Jean Comhaire
Administrateur des affaires sociales, CEA,
Chargé du cycle d'études

M. Ibrahima Fall
Administrateur-assistant
des affaires sociales, C.E.A.

Mlle Isis Ragheb
Administrateur-assistant
des affaires sociales, C.E.A.

M. V.J. Ram
Bureau des affaires sociales
Nations Unies,
New-York

M. R. Darwall,
Traducteur

Mlle M.A. Lafond,
Traductrice

Mlle D. Barrach,
Interprète

Mlle C. Mardon,
Interprète

Mlle M.H. Poffet,
Interprète

Mlle de Mesa,
Interprète

PERSONNEL TECHNIQUE

M. Onabolu
Officier de conférence

M. Oduba

M. Ben Enahoro
Ingénieur

M. Sam Osifo
Technicien

M. Peter Nwanjei,
Technicien

M. Nosiru Orekan,
Technicien

M. Cletus Oguamah,
Technicien